

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'UNCA
VENDREDI 29 JUIN 2018 A PARIS
« Les Carpa, les fonds et la forme »
RAPPORT MORAL ET PROSPECTIF
PRÉSENTÉ PAR JEAN-CHRISTOPHE BARJON, PRÉSIDENT



© Photographie Laura Jacques

Mesdames et messieurs les présidents et administrateurs de Carpa, mes chers confrères, je vous accueille avec plaisir et vous remercie de votre présence.

Je vous remercie également de leur intérêt pour nos travaux :

- monsieur François Connault, sous-directeur des professions judiciaires et juridiques à la direction des affaires civiles et du sceau
- monsieur Jean-Régis Catta, chef du bureau de l'aide juridictionnelle au Sadjav
- ainsi que mesdames Marie-Françoise Le Tallec et Floriane Barthez du Sadjav
- le bâtonnier Jean-Luc Forget qui représente la présidente Christiane Féral-Schuhl en sa qualité de vice-président du Conseil national des barreaux
- sachant que les présidentes Bénédicte Mast et Audrey Chemouli nous font aussi l'honneur de leur présence
- le président Jérôme Gavaudan, président de la Conférence des bâtonniers accompagné
- du bâtonnier Bruno Blanquer, vice-président de la Conférence des bâtonniers
- la présidente Michelle Billet de la Commission de contrôle des Carpa qui est intervenue à la formation de ce matin

- la presse avec la présence de madame Myriam de Montis du Journal spécial des sociétés
- ainsi, bien sûr, que monsieur Philippe Sixdenier, notre commissaire aux comptes, qui vous présentera son rapport

Je déclare ouverts les travaux statutaires de l'assemblée générale ordinaire 2018 de l'Unca.

Cette année, je vous rappelle que nous élisons six administrateurs au conseil d'administration :

- trois postes sont à pourvoir au titre du collège national
- et un poste pour chacune des circonscriptions régionales du Grand-Est, du Grand Sud-Est et Corse et du Grand Sud-Ouest, c'est-à-dire des barreaux du ressort des cours d'appel de :
 1. Besançon, Colmar, Dijon, Metz, Nancy et Reims
 2. Aix-en-Provence, Bastia et Nîmes
 3. Agen, Bordeaux, Limoges, Montpellier, Pau, Poitiers et Toulouse.

Ainsi, après la réforme des statuts intervenus le 24 janvier 2013, et la création d'un poste réservé à chaque circonscription créée sur le modèle de la Conférence des bâtonniers, toutes seront désormais dotées et les Carpa de leur ressort disposeront d'un interlocuteur privilégié même si, bien entendu, au siège, nous restons à votre disposition.

Je souhaite adresser tous nos remerciements aux administrateurs sortants, pour le travail considérable accompli au cours de leurs mandats. Certains n'ont pas souhaité solliciter vos suffrages, d'autres se soumettent à la loi démocratique des suffrages que vous exprimerez.

- Jean-Guy Lévy
- Pierre-Henry Michaud
- Philippe Quéron
- Maxime Rouillot
- et Yann Villatte.

J'adresse également tous mes vœux de réussite aux candidats et aux futurs élus dont nous connaissons les noms cet après-midi à la fin de notre assemblée.

A ce propos, le scrutin est ouvert et je vous rappelle la liste des candidats :

Collège national :

- Patrick Delahay Douai
- François Drageon Sud-Ouest (La Rochelle)
- Alexis Eveillard Ouest Atlantique Bretagne (Nantes)
- Pierre-Henry Michaud Rhône-Alpes (Lyon)
- Demba Ndiaye Normandie (Caen)

Circonscriptions régionales :

- Hervé Tomaschewski / Grand-Est Sarreguemines
- Maxime Rouillot / Grand Sud-Est et Corse Nice
- Philippe Quéron / Grand Sud-Ouest Sud-Ouest (Bordeaux)

Nos administrateurs accomplissent un travail important et essentiel à la bonne marche de notre Union. Nous avons réuni à cinq reprises, en 2017, notre conseil d'administration et notre comité exécutif chaque mois.

S'ajoute également la participation de nombreux administrateurs aux réunions régionales, aux formations que nous organisons et à de nombreuses manifestations de la profession ou d'organismes extérieurs auxquels l'Unca est présente.

Je tiens à cet égard à remercier très vivement les membres du comité exécutif, Antoine Diesbecq, Pierre-Henry Michaud, vice-présidents, Olivier Paulet, secrétaire général, Sylvie Amiel, secrétaire générale adjointe, Arnaud de la Brunière, Trésorier et Didier Chambeau, trésorier adjoint, les deux anciens présidents, Jean-Charles Krebs et Marc Bérenger, qui ont également participé à ces travaux et deux administrateurs qui ont apporté leur concours très actif aux séances du comité exécutif, Jean-Charles Negrevergne, notamment sur le sujet des saisies immobilières et Virginie Eicher-Barthélémy qui, en étroite coopération avec Sylvie Amiel, ont assuré le développement de la communication de notre Union et des Carpa, axe que nous avons considéré comme prioritaire.

Ces organes de gouvernance permettent de piloter notre Union avec efficacité et d'anticiper les évolutions indispensables.

Puis, nous examinerons les comptes de l'exercice 2017 avant de voter les résolutions correspondantes ; j'adresse ici tous mes remerciements au trésorier Arnaud de la Brunière et à Didier Chambeau, trésorier adjoint, pour leur bonne gestion.

Enfin, vous voterez le budget pour l'exercice 2019 et la grille de cotisation.

Ce matin, nous avons consacré plus de deux heures à exposer et débattre les thèmes de notre formation : « *La Carpa : les fonds et la forme* ». Les sujets traités nous ont permis de nous former davantage encore sur les différents aspects de l'organisation, de la gestion et des services rendus par les Carpa à l'ensemble de nos confrères.

Nous avons ainsi développé les aspects de l'organisation, de la gestion des Carpa et le respect de nos obligations dans le cadre de nos missions légales de contrôle et de représentation des fonds clients, accessoires aux opérations juridiques et judiciaires réalisées par les avocats et de nos missions relatives à l'administration et la gestion financière particulièrement complexe de l'aide juridictionnelle et des aides assimilées.

Vous le savez également, nous sommes collectivement confrontés à des exigences renforcées de façon permanente dans le domaine de la lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent. Le guide du Conseil national des barreaux publié en 2017 sur la lutte anti blanchiment rappelle à cet égard le rôle majeur des Carpa, mais cette année, la mise en œuvre du décret relatif au gel des avoirs concernant les personnes physiques et entités figurant sur les listes publiées et mises à jour régulièrement par le ministère des finances, constitue une étape supplémentaire de vigilance et de contrôle à laquelle nous sommes assujettis en tant qu'avocats.

A cet égard, seule une mutualisation et une organisation collectives permettent à chacun de nos confrères de satisfaire aux exigences légales et réglementaires qui sont les leurs sans bien entendu qu'ils ne puissent s'en affranchir.

Les Carpa contrôlent en effet tous les maniements de fonds réalisés par les avocats, tant dans le domaine juridique que judiciaire – hors fiducie – et ces contrôles s'exercent en amont, c'est-à-dire avant même tout encaissement pendant l'opération et en aval, au moment de la sortie des fonds.

Nos confrères doivent remettre à la Carpa et lui fournir toute explication, la documentation utile à la vérification de l'opération demandée, de sorte que la Carpa puisse exercer son contrôle, notamment sur la provenance des fonds, l'identité des bénéficiaires, les règlements et la justification du lien juridique entre les règlements pécuniaires des avocats et les actes juridiques ou judiciaires accomplis dans le cadre de leur exercice professionnel.

Il s'agit donc de points de vérification prévus par les articles L.561-5 et suivants du code monétaire et financier pour les avocats assujettis à l'obligation de vigilance. A défaut de réponse ou d'éléments justificatifs suffisants, la Carpa, bien que non soumise à l'obligation de déclaration de soupçons, refusera l'opération de maniements de fonds. Si celle-ci était déjà opérée, elle la retournera exclusivement vers le compte d'où elle provient, contribuant ainsi à éviter toutes opérations frauduleuses pour lesquelles le blanchiment n'est qu'un aspect.

Nous disposons désormais, grâce à la mutualisation, des moyens d'analyses de conformité et de l'architecture de contrôles mis en place par les caisses, tant sur le plan organisationnel qu'informatique, grâce à l'Unca.

Ces dispositifs sont de nature à permettre aux avocats de prendre systématiquement en charge les règlements pécuniaires accessoires aux actes juridiques et judiciaires dont ils ont la charge et c'est dans ce sens naturellement que la Carpa assure la sécurité de notre profession et des clients des avocats, tant par la garantie de non représentation des fonds, que par le contrôle de conformité effectué à chaque étape, tout en préservant le secret professionnel. Le coût extrêmement bas des primes d'assurance payées démontre aussi la maîtrise du risque.

Il n'en serait bien évidemment pas de même si la régulation des maniements de fonds était assurée par une structure extérieure à la profession.

Les Carpa contribuent ainsi à la préservation du secret professionnel et à la garantie de l'indépendance de notre profession, ce qu'a d'ailleurs consacré l'article L.561-25-1 du code monétaire et financier qui consacre une place particulière aux Carpa en assurant la continuité du fil bancaire et les dispositions d'ordre public tout en préservant l'essence même du secret professionnel, consubstantiel d'un État de droit.

C'est tout naturellement autour de ces développements que nous avons, en 2017, et dans le courant de ce premier semestre 2018, assuré de nombreuses formations au cours de réunions régionales qui ont permis aux Carpa participantes de faire le point sur leurs évolutions et la professionnalisation accrue qui était nécessaire.

La Carpa est une création originale dont la mise en œuvre a plus de soixante ans en France, que nous exportons car elle concilie l'a priori inconciliable – traçabilité – transparence et secret professionnel – et que cela intéresse de nombreux barreaux étrangers, notamment en Europe. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons organisé un colloque européen en coorganisation avec la Carpa de Paris, sur le thème de « *La sécurité économique et la régulation des maniements de fonds par les avocats en Europe* ».

Ce colloque, qui a réuni plus de 350 participants, a été préparé en association avec l'Université de Strasbourg et le Grasco, avec le concours du Conseil national des barreaux, de la Conférence des bâtonniers et du Barreau de Paris.

Plusieurs représentants des barreaux européens, du Conseil consultatif du Barreau européen et des cellules du renseignement financier dont Tracfin, sont intervenus à cette occasion.

Beaucoup d'entre vous ont pu y participer malgré les difficultés de déplacement liées aux grèves qui nous avaient conduit à finalement choisir de tenir ce colloque à Paris plutôt qu'à Strasbourg, comme cela était initialement prévu.

Vous avez constaté que le message de promotion de la Carpa était porté par les responsables unanimes de la profession puisque la présidente du Conseil national des barreaux, Christiane Féral-Schuhl, le président de la Conférence des bâtonniers, Jérôme Gavaudan et le bâtonnier de Paris, Marie-Aimée Peyron, étaient présents tout au long de ce colloque et sont intervenus à plusieurs reprises.

Nous avons constaté la diversité des barreaux des États membres, dans les réponses apportées au sujet des managements de fonds clients par nos confrères.

Certains peuvent se rapprocher de l'organisation française Carpa comme nos confrères belges. Mais le président de l'Ordre des avocats francophone et germanophones de Belgique, Jean-Pierre Buyle, a souligné que l'acronyme « *Carpa* » ne recouvrait pas une organisation similaire à la nôtre, notamment en ce que le contrôle n'était exercé qu'a posteriori. Pour les managements de fonds, nous avons relevé qu'aucun barreau des États membres de l'Union européenne ne disposait d'une organisation réellement comparable à la nôtre.

Renforcer notre institution Carpa, en évitant qu'elle ne demeure une exception française et favoriser le développement des échanges professionnels de nos confrères avec ceux des autres États membres de l'Union européenne, est l'objectif poursuivi.

Les travaux de ce colloque seront publiés comme ceux du colloque de 2016 aux *Éditions Dalloz*, nous envisageons déjà une suite et nous pensons à nous réunir à Bruxelles, d'ici quelques mois, afin de faire progresser cette réflexion commune.

Pour répondre aux obligations qui pèsent sur les avocats et s'adapter aux exigences nouvelles, la nécessité pour les Carpa de se professionnaliser davantage et le cas échéant d'opérer les regroupements nécessaires, apparaît indispensable.

La réunion organisée par l'Unca le 10 novembre 2017 sur le thème des regroupements a recueilli la participation de 76 barreaux. Déjà 13 Carpa regroupées réunissent 49 barreaux.

Depuis quelques mois, de très ambitieux projets de regroupement sont en cours de développement ; je pense naturellement au regroupement des Carpa du Grand-Est, du Sud-Ouest et de l'Occitanie, ainsi qu'en Centre Loire, de même qu'à Aix-en-Provence et Marseille. D'autres barreaux et Carpa réfléchissent également à des regroupements.

Comme vous le savez, l'Unca participe à toutes les réunions auxquelles il lui est demandé d'apporter son assistance dans l'organisation et la méthodologie pour répondre aux problématiques du regroupement.

Mais aussi nous avons remarqué avec intérêt que le partage d'expériences pouvait être également effectué directement entre Carpa regroupées et cela apparaît comme tout-à-fait bénéfique.

Naturellement, les développements de nos systèmes d'information doivent aussi permettre de favoriser ces rapprochements.

La base ordinale barreau on line – bol – souscrite par 163 barreaux, permettra des avancées dans ce domaine.

D'ailleurs, grâce à la version-socle de bol, tous les barreaux de France disposent désormais, j'aurais pu dire « enfin » d'un outil moderne et communicant pour gérer leur Tableau, transmettre leurs données au Conseil national des barreaux, pour satisfaire à l'annuaire « miroir » prévu par la loi dite de justice du XXI^{ème} siècle.

Certes, peut-être n'était-il pas de la compétence originelle de l'Unca de développer bol, mais outre que nous avons répondu à une demande de la Conférence des bâtonniers et des grands barreaux, nous devons lancer un ambitieux programme de modernisation des outils numériques pour les Carpa, lesquelles doivent disposer en application des articles 5 et 6 de l'arrêté du 5 juillet 1996 d'un accès au Tableau.

Les ordres sont donc dotés de cet outil de base, mais très élaboré dont la gouvernance est assurée avec la Conférence des bâtonniers.

Bol est au centre du système d'information de la profession, puisqu'il permet l'alimentation des différents services mis en place par les organismes au profit de nos confrères, du RPVA à la TNA, jusqu'à la carte professionnelle, sans oublier la prévoyance ou les assurances, tous sont alimentés par les données ordinales qui transitent par bol (ou par le Tronc commun pour les barreaux qui n'ont pas encore migré par exception).

C'est un atout considérable pour la profession qui, à travers l'Unca, est propriétaire des sources de ce logiciel qui ne dépend d'aucun prestataire pour ses fonctionnalités. C'est une richesse et un patrimoine intellectuel et créatif dont nous devons être fiers.

Mais revenons aux Carpa, qui sont évidemment au cœur de notre fédération.

L'Unca a effectué un travail considérable sur le projet « *Carpa digitale* » ou « *Projet E.MDF* », en coopération avec la Carpa de Paris.

Le projet fonctionnel indicatif, c'est-à-dire un quasi cahier des charges, a été élaboré l'été dernier, puis un choix de prestataire a été organisé autour de ce PFI. Provisoirement, a été retenu le prestataire ELCIMAI avec lequel, à l'issue de nombreuses réunions de travail, ont été remises des spécifications pour la réalisation d'un POC – preuve de concept –, c'est-à-dire d'une première réalisation informatique permettant de s'assurer des capacités du prestataire à réaliser le projet souhaité.

L'ensemble de ces travaux a été soumis à l'examen de nos équipes et à celles de la Carpa de Paris, puis cette dernière a souhaité la réalisation d'un audit extérieur pour s'assurer de la validation des résultats obtenus et de la pertinence du cadrage budgétaire de cet ambitieux projet.

Nous devrions connaître, d'ici quelques semaines, le résultat de cet audit pendant lequel est poursuivi le développement du projet avec le prestataire car nous savons que l'attente est grande, mais il était indispensable de passer par ces phases préalables qui ont vocation à tous nous rassurer.

Concernant l'aide juridictionnelle, nous n'avons pas eu, en fin d'année 2017 ou début d'année 2018, les surprises de textes que nous avons connues l'année précédente et qui avaient entraîné de lourds développements informatiques. Nous avons parfaitement intégré les modifications précédentes et parfaitement rempli les missions légales qui sont celles de l'Unca et de nos Carpa, que le Conseil d'État a d'ailleurs partiellement annulé le 14 juin dernier, les montants d'unités de valeur avec décimales, n'auront donc vécu que quelques mois.

Nous avons également beaucoup œuvré depuis le début de cette année 2018 avec le nouveau chef de service du Sadjav, Jean-Régis Catta et les agents du BAJ, dont mesdames Marie-Françoise Le Tallec, Cécile Coldebœuf et Floriane Barthez que je remercie chaleureusement en votre nom et au nom de l'Unca pour leur écoute bienveillante, notamment sur toutes les questions budgétaires.

Ainsi, vous aurez noté un versement en tout début d'année des dotations grâce à la gestion anticipée organisée par le Sadjav et le suivi très fin réalisé que nous réalisons ensemble tous les mois dans la consommation des dotations.

Les états liquidatifs ont été simplifiés et vont l'être encore.

Des réunions ont eu lieu avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes à ce titre.

L'Unca s'est également investie considérablement dans les travaux de la nouvelle commission accès au droit présidée par le bâtonnier Bénédicte Mast du Conseil national des barreaux que je remercie pour sa présence, ce qui permet d'organiser une étroite et efficace coordination avec nos instances politiques.

C'est dans ce même esprit que nous avons contribué, avec le Conseil national des barreaux, la Conférence des bâtonniers et le Barreau de Paris, à réagir au projet de l'article 9 du projet de loi pour la Justice en préparation qui devait déjudiciariser les saisies immobilières.

Cette coopération très active de notre institution technique avec nos institutions politiques de la profession a permis en quelques jours d'obtenir le retrait pur et simple de ce projet d'article 9.

Je dois remercier la DACS pour son écoute attentive, et notamment François Connault qui est présent parmi nous.

Cependant, nous devons rester vigilants et poursuivre activement nos travaux à ce sujet afin d'éviter qu'il ne resurgisse ultérieurement. Nos administrateurs, Jean-Charles Negrevergne et Philippe Rochmann, poursuivent leurs travaux à cette fin et je les en remercie vivement.

Concernant le Règlement général de protection des données ou RGPD, applicable depuis le 25 mai dernier, nous avons conduit depuis de nombreux mois les travaux nécessaires, tant pour l'Unca elle-même bien sûr, que pour assister les Carpa dans la mise en conformité avec la réglementation européenne.

A cette fin, tous les services de l'Unca se sont mobilisés et je les remercie collectivement ici, nous avons adressé dès le début de 2018 des notes explicatives aux Carpa, des modèles de documents destinés à faciliter leurs réflexions et leurs actions.

L'Unca a également organisé des formations spécifiques pour la mise en conformité RGPD des Carpa. Hier encore, une journée entière a réuni de nombreux administrateurs de Carpa pour une formation sur le thème du RGPD.

La mise en œuvre du RGPD peut paraître contraignante, mais c'est avant tout l'occasion d'une réflexion indispensable sur nos pratiques conduisant à une amélioration sensible de la rigueur et de l'efficacité des processus de nos organisations au sein des Carpa et de nos relations avec nos sous-traitants.

C'est évidemment l'un des points clés du RGPD qui conduit aussi à un renforcement de la sécurité de nos installations physiques et de nos systèmes d'information.

Les Carpa gèrent des données personnelles, des centaines de milliers d'opérations et des montants financiers cumulés considérables, s'agissant de fonds de tiers et de fonds d'État dans un environnement dont la sécurité doit en permanence être à son meilleur niveau.

A cet égard, l'Unca adresse régulièrement des alertes aux Carpa, notamment sur les typologies de fraudes. Le dernier exemple de tentative de fraude visant nos confrères ne date que de l'été dernier. Il est donc particulièrement utile de disposer et d'appliquer des procédures précises et documentées dans un cadre de vigilance renforcée.

C'est aussi pourquoi, dans le cadre des nouveaux axes de développement de l'Unca, nous avons lancé de nouvelles actions de communication.

C'est notre secrétaire générale adjointe, Sylvie Amiel et notre administratrice, Virginie Eicher-Barthélémy, qui ont agi avec beaucoup de diligence et une grande efficacité professionnelle dans ce domaine.

C'est ainsi que dès le 2 janvier 2018, le nouveau site carpafrance.org était ouvert et permet depuis une information très accessible, vulgarisée et complète sur le rôle et les missions de nos Carpa et de l'Unca.

Le compte Twitter de l'Unca permet l'envoi de brèves et pendant le colloque du 24 mai, les suiveurs ont pu, outre la retransmission qui était réalisée en direct, découvrir les moments forts des interventions.

Le dossier de travail qui vous a été remis est composé d'un enveloppant dont nous vous enverrons quelques exemplaires et que vous pourrez aussi commander, pour promouvoir la Carpa lors de vos réunions tant internes qu'externes ou pour l'envoi de documents à des tiers, journalistes, parlementaires ; il s'agit de faire connaître la Carpa et leur Union en quelques accroches illustrant leurs actions.

De même, un nouveau film de présentation du concept Carpa est en cours d'élaboration et nous disposons désormais de nouveaux outils de communication destinés à renforcer la compréhension par tous de l'utilité des Carpa.

Nous vous proposons aussi la création d'adresses structurées utilisant le nom de domaine @carpafrance.org

Mais la communication doit être aussi effectuée en interne et, à ce titre, repose notamment sur notre département formation qui a connu un fort développement en 2017 et 2018, pour la formation des personnels des Ordres et des Carpa, mais aussi de nos administrateurs Carpa pour la formation relative aux contrôles à la conformité des managements de fonds.

Enfin, l'Unca assure la diffusion d'informations financières générales par le biais d'une lettre bimestrielle et par ailleurs, a mis en place avec notre partenaire Hexagone Finance, une capacité de réponses de premier niveau à vos interrogations dans le domaine des placements.

Nous en sommes tous conscients, notre institution commune, l'Unca, doit faciliter et proposer sans cesse des pistes d'améliorations et de réflexions nouvelles pour assurer le développement de nos Carpa, la continuité du service et la qualité de celui-ci.

C'est pourquoi, je souhaite remercier très chaleureusement nos 28 collaborateurs et les consultants qui ont travaillé avec nous, qui disposent d'une expérience et d'une compétence exceptionnelles, permettant d'assurer tant l'assistance quotidienne de nos Carpa que le développement des solutions d'avenir.

L'Unca est au cœur du système d'information de la profession d'avocat et le véritable centre d'aiguillage de celui-ci. Cela nous permet de veiller à doter chaque Carpa, quelle que soit sa taille, des outils les plus performants permettant de répondre aux changements et obligations auxquels nous sommes confrontés.

Mais le rôle des Carpa est de veiller à exploiter ces outils dans les meilleures conditions pour assumer pleinement leurs missions légales et leurs obligations.

Nous assurerons ainsi les missions de régulation prévues par les textes régissant notre profession. La Carpa participe à la sécurité économique, tant par la garantie de la représentation des fonds clients que par le contrôle effectué des managements de fonds à chaque étape, tout en préservant le secret professionnel.

Elle est notre bien commun, protégeons-la et votre présence massive aujourd'hui loin de vos cabinets, illustre votre attachement viscéral à garantir l'indépendance de notre profession au prisme de nos actions, soyez en individuellement et collectivement remercié.

Je donne la parole à Olivier Paulet, notre secrétaire général qui va vous présenter le rapport d'activité de l'année écoulée.

Jean-Christophe Barjon
Président